

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 à 20h30

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Bérénice Daban,
Christian Clavaret procuration à Olivier Charret,
Michel Lauvaux procuration à Edith Graveleau.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 28 août 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – Régularisation du cadastre :

Au fil des ans voire des décennies, les routes, les chemins ont vu leurs profils et leurs trajectoires modifiés. Plusieurs zones du cadastre (chemins Allias Arnaude, Camlong, Garrenot, La Serre, Mounpelat, Impasse Hourclé) ont nécessité une modification du nom du propriétaire.

A l'unanimité ces changements sont adoptés.

2 – Convention de servitude parcelle AB 678 :

Un convention de servitude pour le passage du réseau Enedis est validée à l'unanimité dans la zone du Salhet. L'alimentation électrique de la station d'épuration est désormais sur le domaine public. Il convient de rédiger un contrat pour le passage de ce câble.

3 – Délégation au maire pour intenter une action en justice :

Les conseillers municipaux confient au maire l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux une locataire qui ne règle plus ses loyers. Le maire malgré moultes relances et entretiens se voit contraint de récupérer les impayés par la voie judiciaire.

4 – Crédences éteintes :

Il est proposé aux élus de passer par pertes et profits la somme de 2 097 € en accord avec la décision de la commission de surendettement.

La trésorerie de Nay a transmis à la commune d'Asson une série de lignes de facturation impossible à recouvrer.

La délibération est validée à l'unanimité.

5 – Contrat à bons de commandes pour la voirie 2026-2029 :

Fidèle à la procédure du marché à bons de commande, qui évite les lourdeurs des marchés publics, le maire propose de passer par l'APGL pour renouveler le processus de l'accord cadre à bons de commande. La période concernée couvre les années 2026 à 2029. La prestation de l' Agence Publique de Gestion Locale s'élève à 5 000 €. L'unanimité est acquise pour ce point.

6 – Cantine scolaire :

Un projet est né à la veille des prochaines élections : le maire a visité des communes qui gèrent la fabrication des repas servis par la cantine scolaire.

Actuellement, c'est la société La Culinaire qui prépare et livre les repas aux élèves de l'école. Cette prestation est loin d'être satisfaisante du point de vue de la qualité et du circuit des fournisseurs. Il s'agit donc de réaliser tout sur place. Cela passe évidemment par des modifications des locaux actuels.

Le tableau ci-dessous établit le détail des travaux à entreprendre :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant HT en €	Financement	Montant HT en €
Gros œuvre charpente	23 131	Subvention DETR (25%)	74 032
Plâtrerie/faux plafonds/peinture	10 000	Fonds propres (75%)	222 099
Électricité	17 000		
Ventilation/ plomberie	8 500		
Cloisons isothermes	37 500		
Équipement de cuisine	135 000		
Revêtement de sol	20 000		
Frais de conception et maîtrise d'œuvre	45 000		
TOTAL	296 131	TOTAL	296 131

Patrick Moura demande si une projection du fonctionnement de ce service a été étudiée. Sans donner de détails, le maire précise qu'il faudra recruter un agent pour la cuisine et que le prix du repas devrait se situer autour de 4 € (3,20 € actuellement).

La délibération est validée avec 1 voix contre et 17 voix pour.

Patrick Moura explique son vote « contre » par le flou qui entoure la prospective du fonctionnement de la future cantine.

L'évolution du nombre d'élèves est à la baisse (100 élèves en 2025 et selon le maire 80 dans 2 ans), donc l'incertitude sur l'évolution du prix du repas n'est pas levée.

Et quand il écrit que le futur investissement sera en partie couvert par la vente de l'école du Pont Latapie, c'est faire preuve de méconnaissance du principe budgétaire de

l'universalité : la règle de non-affectation des recettes aux dépenses est inscrite dans le marbre dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

6 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des agents :

Le centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques aide les communes à négocier les divers contrats de santé des employés communaux.

Il a été décidé à l'unanimité de s'engager avec la Caisse Nationale de Prévoyance. Les taux sont à la hausse pour 7,40% (au lieu de 5,93%) pour les fonctionnaires.

Ce contrat couvre décès, accident de service et maladie professionnelle, longue maladie et longue durée, maternité-adoption-paternité et maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail et infirmité de guerre.

Le taux pour les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale est de 0,96% : garanties identiques sauf décès et longue maladie et longue durée.

7 – Subvention association des conscrits 2007 :

L'affectation des subventions aux associations est généralement décidée lors de l'adoption du budget primitif. Les conscrits de l'année avaient oublié d'en faire la demande. L'erreur est réparée : ils percevront une aide de 150 € et les félicitations à l'unanimité pour l'organisation des fêtes patronales.

8 – Modification simplifiée n°1 du PLU :

Le projet de modification simplifiée doit faire l'objet d'une consultation publique : un registre sera mis à la disposition du public du lundi 26 janvier 2026 au 27 février 2026 pour recueillir toutes les observations. Les élus votent à l'unanimité.

9 – Décision modificative :

Des écritures comptables concernant les articles des investissements et leurs amortissements pour un total de 60 437 € sont validés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait la synthèse du Rapport Social Unique de la commune pour 2024 : il a assuré que ce document serait mis en ligne sur le site asson.fr.

Patrick Moura lui renouvelle sa demande de remettre le Document Unique des Risques Professionnels.

Le maire s'engage également à envoyer un point sur l'endettement de la commune et sur les ressources humaines.

Le maire est informé également de l'équilibre précaire de la ligne téléphonique du chemin de La Serre.

Alexandre Larruhat a remis aux élus un tableau sur l'opération de rajeunissement de la salle des sport Jean Labarrère : ci-dessous le résumé financier

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant €	Financement	Montant €
Désamiantage charpente (ARLA)	515 768	Dotation Etat DETR	154 000
Electricité (INEO)	53 134	Dotation Conseil Départemental	140 000
Photovoltaïque (SLTE)	209 869	Emprunts	571 000
Chauffage (SABATTE)	80 482	Autofinancement	87 800
Conseil (APGL)	59 894		
Conseil sécurité (CALESTREME)	1 177		
Contrôle (APAVE)	6 195		
Diagnostic (Maison du Diag)	438		
Assurance (GROUPAMA)	9 110		
Porte coupe feu	1 862		
Raccordement ENEDIS	14 871		
TOTAL	952 800	TOTAL	952 800

Séance terminée à 21h55.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.